

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire 2019/2020

Séance du 2 juin 2020

NOM – PRENOM	QUALITE	Présents	Excusés	Absents
Equipe de direction				
M. GRANDGEORGE Michaël	Proviseur	X		
M. NOIRJEAN Dominique	Proviseur adjoint	X		
Mme FIMBEL Catherine	Gestionnaire	X		
Mme BIENAIME Raphaëla	CPE	X		
Mme LASEK Sandrine	Chef de Travaux	X		
Représentants des collectivités				
Mme. GANTER Claudine	Conseiller Régional		X	
M. GERBER Bernard	Conseiller Régional		X	
Mme LOUIS Corinne	Représentante de la CAC		X	
M. OUADI Pierre	Conseiller municipal			X
M. YILDIZ Yavuz	Conseiller municipal			X
Personnalités qualifiées				
M. LAMBERT Philippe	Président du comité départemental de cyclisme		X	
Représentants des personnels				
M. WEBER Marc	Enseignant	X		
Mme RESCH-ROSLIN Nadine	Enseignante	X		
M. SIGRIST Arnaud	Enseignant	X		
Mme RUFF Nathalie	Enseignante	X		
Mme LAMBERT Guillaume	Enseignant	X		
Mme SEIDACK Angela	Enseignante	X		
M. BASTIEN Thomas	Enseignant	X		
Représentants des personnels ATOSS				
Mme HUSSMANN Marie	ATTEE	X		
Mme HAEFFLE Dominique	ATTEE	X		
Mme FERRADJI Soumeiya	ATTEE	X		
Représentants des parents d'élèves				
Mme LEONE Silvana	A.P.E.P.A.	X		
M. LARUE Olivier	A.P.E.P.A.		X	
M. SERVAIS Laurent	A.P.E.P.A.	X		
Mme COLIN Sylvie	A.P.E.P.A.		X	
Mme FREYBURGER Véronique	A.P.E.P.A.	X		
Représentants des élèves				
Mme PONTERICH Margaux	Etudiante			X
M. IKHLAZOV Shamil	Elève Vice Président			X
Mme DIALLO BAH Mariama	Elève			X
M. ABDOU HAMIDOU Valdonna	Elève			X
M. BESBISS Rayan	Elève			X
Personne(s) invitée(s)				
M. PETITGENAY Vincent	Agent Comptable		X	



Compte rendu du Conseil d'administration

2 juin 2020

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Proviseur, au vu de l'urgence en date du 28 mai 2020, le Conseil d'Administration s'est tenu en séance ordinaire dans la salle du conseil du lycée Camille Sée sous la présidence de Monsieur Grandgeorge, Proviseur.

Les délais de convocation ont été réduits à leur minimum conformément à l'article 421.25 du code de l'Education et du fait de l'importance que revêt la question de l'ouverture de l'établissement dans le contexte sanitaire lié au COVID-19.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00 en présence de 18 membres (18 votants).

Désignation du secrétaire de séance :

M. Grandgeorge se propose de réaliser le P.V. de la séance.

Vote à mains levées / bulletins secrets :Validé Refusé Nouvelle instruction

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

Ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté.

Vote à mains levées / bulletins secrets :Validé Refusé Nouvelle instruction

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

1. Présentation de la déclinaison locale du protocole sanitaire - GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Le proviseur rappelle d'abord que tout le travail a été réalisé dans le strict respect du protocole et ensuite la tenue de la Commission Hygiène et Sécurité le vendredi 29 mai. Commission dont les membres n'ont pas formulé de remarques.

Monsieur G. Lambert, représentant des personnels d'Enseignement et d'éducation demande si l'accès au registre santé et sécurité au travail est possible et si cet accès est doublé d'une possibilité d'accès à une version numérique. Le proviseur dit que l'accès est bien entendu possible conformément aux dernières instructions (décembre 2019) mais qu'une numérotation continue des pages du cahier fait que seul le choix du papier a été réalisé. Le proviseur rappelle également que c'est à chacun d'y noter ce qu'il souhaite y noter mais qu'il est tout à fait possible de signaler les éventuels problèmes en amont à madame la Gestionnaire ou au proviseur pour qu'une solution soit immédiatement apportée au problème.

2. Présentation de la déclinaison pédagogique

Le choix a été effectué de faire revenir tous les niveaux du lycée sur un emploi du temps aménagé tenant compte des ressources humaines, des priorités fixées par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la capacité à respecter le protocole défini (nettoyage mais également limitation du brassage des élèves).

M. Servais, représentant des parents demande sur quelle base s'effectue le choix des élèves, quelles sont les conséquences d'un refus de venir au lycée.

Il résulte de la commande une proposition de faire revenir en semaine 23 les lycéens définis par les équipes comme étant prioritaires. En semaine 24,25 et 26, ce sera un accueil par roulement d'1/3 de classe à chaque fois en 2nde GT et en 1^èe GT. En terminale seuls les lycéens n'ayant pas le bac reviennent sur la durée des 4 semaines.

Le proviseur rappelle que les familles sont libres de ne pas envoyer leurs enfants au lycée et que bien entendu, il ne leur en sera pas tenu rigueur. Par contre dans ce cas, l'instruction restant obligatoire, il est nécessaire de continuer le télétravail avec les enseignants qui eux-mêmes sont en mode télétravail ; les professeurs en présentiel ne pouvant pas se dédoubler.

Les étudiants du post-bac continuent de télétravailler.

Monsieur G. Lambert, représentant des personnels d'Enseignement et d'éducation demande un certain nombre d'aménagements concernant la constitution des groupes (quels lycéens : en particulier concernant la volonté des familles, le choix de l'orientation, la possibilité de mettre en place des outils numériques de sollicitation des familles et des élèves).

Les propositions ne sont pas retenues soit parce que leur caractère n'est pas suffisamment volontaire (tout est laissé à l'appréciation des familles alors que l'action volontariste des équipes paraît être essentielle pour faire revenir les élèves – soit parce qu'il faudrait intégrer des paramètres liés à l'orientation en 2020 – 2021 alors que l'emploi du temps est celui de l'année scolaire 2019-2020 – soit parce que le temps demandé repousserait la rentrée des lycéens à une date ultérieure ce qui n'est pas acceptable au vu des mesures de protection déjà mises en place et de l'impérieuse nécessité qu'il y a à accueillir des jeunes).

La partie pédagogique du plan est validée à l'unanimité des membres présents. **Acte 20192020-88**

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

3. Mise à jour du document unique

La mise à jour du D.U. est adoptée à l'unanimité des membres présents. **Acte 20192020-89**

Vote à mains levées / bulletins secrets : Validé Refusé Nouvelle instruction

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à la séance de travail à 15h30.

Le secrétaire de séance

Le président du C.A.



M. GRANDGEORGE



M. GRANDGEORGE